

Préserver la diversité des semences, une arme contre la faim dans le monde

Mascate (Oman) Envoyé spécial

Selon la FAO, 842 millions de personnes sont toujours en situation d'insécurité alimentaire

Peu à peu, l'insécurité alimentaire recule dans le monde, selon les derniers chiffres de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), rendus publics mardi 1er octobre. Sur la période 2011-2013, 842 millions de personnes ont souffert de faim chronique, soit 26 millions de moins qu'entre 2010 et 2012. Depuis le début des années 1990, le nombre de sous-alimentés a baissé de 17 %.

Rien n'est gagné pour autant. Le changement climatique pourrait gommer ces progrès. La montée du niveau des océans, les sécheresses et les inondations modifient les conditions d'exploitation des cultures. D'où l'importance pour les Etats et la recherche agronomique de disposer de l'accès le plus large possible aux ressources génétiques végétales mondiales afin de pouvoir mettre au point des variétés adaptées au réchauffement.

C'est dans cet esprit que le traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture a été adopté en 2001. Entré en vigueur en 2007, il s'appuie sur la notion de " bien commun " et instaure une exception à la convention sur la diversité biologique, qui privilégie, elle, la souveraineté nationale. Faute de moyens et de volonté politique, ce " traité des plantes " est loin de donner les résultats escomptés.

Les 129 pays qui l'ont ratifié se sont réunis du 24 au 28 septembre à Mascate (Oman) pour tenter de sauver le texte. Ils n'ont réussi qu'à lui offrir un sursis de deux ans, le temps de voir s'il est possible de relancer cette mécanique grippée.

Le traité prévoit que les pays membres mettent leurs collections de semences dans un pot commun où chaque acteur de la recherche peut puiser pour créer des variétés améliorées. Parallèlement, il instaure un fond censé financer des projets portant sur la conservation ou l'usage durable des ressources phylogénétiques.

Ce fond devait être alimenté par une redevance sur les ventes de semences brevetées conçues à partir des variétés du pot commun. Or les ressources ainsi mobilisées sont quasiment nulles, la mise au point de ces variétés pouvant prendre une décennie. Et les difficultés traversées par les économies occidentales ne leur ont pas permis de s'y substituer, même si l'Union européenne a débloqué 5 millions d'euros en 2012, la Norvège ayant annoncé à Mascate une contribution équivalente.

" Les pays en développement sont déçus car ils attendaient davantage du

partage des bénéfiques. Quant au secteur privé, il trouve que les conditions d'accès au système sont trop contraignantes ", constate Emile Frison, du centre de recherche Bioversity International. *" Tout le monde est d'accord pour que ce traité continue d'exister, affirme Guy Kastler, représentant de la Via Campesina, rassemblement international d'organisations paysannes. Le problème est qu'il a été perverti et n'a profité qu'aux multinationales. "*

La France, premier exportateur mondial de semences, est montrée du doigt pour avoir tardé à verser ses collections dans le système d'échange. *" Ce problème d'ordre juridique "* devrait être surmonté grâce à la parution prochaine des décrets d'application de la loi du 8 décembre 2011, qui reconnaît le concept de ressources phytogénétiques, assure Nathalie Guesdon, représentante du ministère français de l'agriculture.

A Oman, les pays du Sud - Afrique et Amérique latine en tête - ont fait de la refonte du financement du traité un préalable à tout élargissement de l'accès aux ressources. A l'inverse, les pays occidentaux (les Etats-Unis étaient présents en tant qu'observateurs) ont plaidé pour une extension du champ du traité à l'ensemble des plantes vivrières, le texte d'origine ne s'appliquant qu'à soixante-quatre d'entre elles, mais pas au soja, à la tomate, à la canne à sucre, au palmier à huile ou à l'arachide, en raison des enjeux commerciaux attachés à ces cultures.

Faute d'avancée spectaculaire, un accord a minima a été trouvé : l'ensemble de ces sujets sera discuté avant la prochaine conférence prévue dans deux ans, dans le cadre d'un " groupe de travail " et d'un " dialogue informel multisectoriel " - selon la terminologie chère aux négociations internationales - qui devrait permettre à la société civile et aux organisations professionnelles et paysannes de faire valoir leurs propositions.

" Il y a eu des progrès effectués sur les droits des agriculteurs ", reconnaît M. Kastler. La question de l'appropriation des ressources phytogénétiques par des intérêts privés, évoquée par les organisations de la société civile, est restée au second plan des débats.

Les centres internationaux de recherche agronomique ont poussé un soupir de soulagement. Ils sont les premiers acteurs du demi-million de transferts de graines effectués depuis l'entrée en vigueur du texte.

Entre 600 et 800 échanges de semences sont enregistrés chaque jour dans ce cadre, selon le secrétariat du traité. Les plantes voyagent d'un pays à l'autre. Ce sera encore plus nécessaire à l'avenir. *" Aucun Etat ne pourra assurer sa sécurité alimentaire de façon isolée, surtout dans le contexte du changement climatique "*, a ainsi rappelé l'Indonésie.

Face à l'aggravation des sécheresses et à la salinisation des ressources en eau, le sultanat d'Oman envisage par exemple de s'appuyer sur l'expertise agronomique de l'Australie. L'Inde a lancé un programme visant à transférer à

l'Afrique subsaharienne des variétés de plantes cultivées dans l'ouest du pays, les conditions climatiques dans ces deux régions du monde étant de plus en plus proches.

Gilles van Kote

© Le Monde 02/10/13